

Projet de Procès-Verbal du Conseil municipal

du lundi 24 août 2026 à 19H15

Présent(e)s :

Mesdames Françoise BERNIGAUD, Monique FORMENTO, Martine PORTE, Jacqueline VISSAC, Rose WEBER

Messieurs Grégory BONNET, Gaël FAURE, Bruno LOPEZ, Sylvain MOMPIED, Norbert ONZON, Jean-François PORTE

Pouvoirs : Stéphane MICHALET donne pouvoir à Gaël FAURE, Justine VERGNE donne pouvoir à Jean-François PORTE, Natacha VANDAMME donne pouvoir à Grégory BONNET

Absent : Anthony LAMRI

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 18 mai 2026
3. Remboursement d'achats effectués pour le compte de la commune
4. Festival d'arts de rue
5. Création d'un conseil municipal des jeunes ou assimilé
6. Végétalisation de la cour d'école
7. Vente parcelle ZK02
8. Réglementation des boisements, renouvellement de la commission
9. Autorisation d'occupation du domaine public
10. Motion de soutien à la proposition de loi visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des enfants et des femmes
11. Questions diverses

Le Maire constate que le quorum nécessaire pour la tenue de la séance, 8 conseillers, est atteint (11 conseillers présents) et déclare la séance ouverte.

1. Désignation du secrétaire de séance

Martine PORTE est désignée

14 voix pour

2. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 18 mai 2026

14 voix pour

3. Remboursement d'achats effectués pour le compte de la mairie

La secrétaire de mairie a acheté un nouveau ventilateur pour son bureau (34.05€ TTC).

Elle a payé la facture sur ses deniers personnels. Il est proposé de lui rembourser cette dépense.

14 voix pour

4. Festival d'arts de rue

Le projet de mandat prévoit d'imaginer l'organisation d'un festival d'art sur la commune. Un festival de ce type existe au sud du département, le festival TRAC de Sauxillanges, et correspond peu ou prou à ce que pourrait imaginer la commune de Montcel à une échelle plus réduite. Afin de vérifier l'appétence des montcellois pour ce type d'événement et de sonder leur volonté de participer activement à l'organisation d'une telle manifestation, il a été proposé aux habitants une journée découverte à Sauxillanges le 26 septembre prochain. Des devis ont été demandés auprès de transporteurs.

Les inscriptions sont à ce jour les suivantes :

-22 adultes et 4 enfants souhaitent profiter du déplacement collectif

-4 adultes ont déjà fait savoir qu'ils rejoindraient le groupe sur place par leurs propres moyens.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 août. Il est décidé d'attendre cette date pour définir la taille du bus à solliciter et donc à quel devis souscrire. Le maire est autorisé à souscrire au devis dans la limite de 665€.

14 voix pour

5. Création d'un conseil municipal des jeunes ou assimilé

Le projet de mandat prévoit d'impliquer plus largement la jeunesse dans la gestion publique.

Il est décidé de constituer une commission qui sera en charge de proposer les outils nécessaires (conseil municipal des jeunes ou assimilé, passeport civique pour des actions citoyennes, ...).

Cette commission sera composée de d'élus et de citoyens, majeurs ou non.

Les élus suivants sont désignés pour siéger à la commission :

-Rose WEBER

-Stéphane MICHALET

-Gaël FAURE

-Anthony LAMRI

-Sylvain MOMPIED

Rose WEBER sera en charge d'organiser la première réunion.

Les citoyens seront sollicités pour participer à cette commission qui devra définir les actions, le type d'instance, les âges concernés, les modalités...

14 voix pour

6. Végétalisation de la cour d'école

Une rencontre entre les élus, l'équipe pédagogique et les parents d'élèves a permis de finaliser le projet de végétalisation de la cour d'école.

Celui-ci prévoit :

-l'enlèvement de l'enrobé sur une grande partie de la cour qui sera remplacé par de la terre végétale engazonnée et un espace retenant des copeaux de bois (norme aire de jeux)

-l'arrachage de la souche de l'ancien tilleul et la plantation d'un mûrier blanc stérile à haute tige

-la réfection-extension du bac à sable.

Un devis a été obtenu auprès de l'entreprise Busserolles pour un coût de 14 954,77€ HT. Les travaux pourraient être réalisés durant les vacances de la Toussaint 2026.

Après étude, la commune n'est pas éligible à l'appel à projet « LEADER » (commune hors territoire visé).

La commune peut par contre solliciter le dispositif du conseil départemental ECOCOM + 3 pour obtenir une subvention d'un maximum de 5 000€.

Le plan de financement serait le suivant :

	Coûts végétalisation cour d'école
Subvention ECOCOM + 3 CD63	5 000 €
Autofinancement commune	9 954,77 €
Total	14 954,77 € HT

Il est proposé de déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental et, si la demande est acceptée, de faire réaliser les travaux par l'entreprise Busserolles durant les vacances de la Toussaint 2026.

14 voix pour

7. Vente parcelle ZK02

Un pré-accord a été trouvé avec de potentiels acquéreurs pour la vente de la parcelle communale ZK02 au prix de 54 000 €.

La vente sera réalisée par acte administratif et les droits d'enregistrement seront supportés par la commune.

Il est proposé d'autoriser le maire à procéder à la signature d'une promesse reprenant ces conditions et à la signature des actes nécessaires à la vente définitive.

14 voix pour

8. Réglementation des boisements, renouvellement de la commission

Sur demande conjointe de l'EPCI Combrailles Sioule et Morge et de ses communes membres, le conseil départemental a décidé de retenir notre territoire communautaire pour engager une révision de la réglementation des boisements.

Cette procédure a pour objectif de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces naturels et les zones habitées.

Elle permet de :

- maintenir des terres à la disposition de l'agriculture,
- de réduire les préjudices des boisements envisagés aux espaces agricoles, habités, de loisirs et aux voies affectées à l'usage public,
- de limiter les atteintes des boisements aux paysages,
- de limiter les atteintes des boisements aux milieux naturels et à la gestion équilibrée de l'eau.

La réglementation consiste à définir des périmètres :

- un périmètre d'interdiction de semis, plantations et replantations,
- un périmètre de boisement réglementé (distances de recul vis-à-vis des fonds agricoles voisins, des cours d'eau, des chemins ainsi que des lieux habités),
- un périmètre où le boisement est libre.

La réglementation des boisements concerne uniquement les semis, plantations et replantations d'essences forestières feuillues ou résineuses. Elle permet de réglementer la plantation d'un terrain non boisé et la replantation d'un massif forestier de moins de 4 hectares. Elle ne permet donc pas d'obliger un propriétaire à couper un boisement ni de réglementer la replantation d'un massif forestier de plus de 4 hectares.

Chaque commune de l'EPCI est appelée par le conseil départemental à :

- désigner un représentant du conseil municipal,
- élire deux propriétaires de biens fonciers non bâtis ainsi qu'un suppléant (un appel à candidature a été fait par affichage pendant plus de 15 jours avant cette élection),
- désigner deux propriétaires forestiers sur la commune ainsi que deux suppléants.

Ces désignations et élections avaient été faites en septembre 2025 mais en raison des élections municipales en mars 2026, elles sont à renouveler.

Les affichages d'informations nécessaires ont été réalisés.

Monique Formento est élue titulaire pour la catégorie propriétaires de biens fonciers

14 voix

Jean-Claude Montpied est élu titulaire pour la catégorie propriétaires de biens fonciers

14 voix

Gaël Faure est élu suppléant pour la catégorie propriétaires de biens fonciers

14 voix

Jean-Paul Mompied et Jean-François Porte sont désignés titulaires pour la catégorie propriétaires forestiers

Michel Montpied est désigné suppléant pour la catégorie propriétaires forestiers

14 voix

Sylvain Mompied est désigné représentant du conseil municipal

14 voix

9. Autorisation d'occupation du domaine public

Un artisan pizzaiolo, Viviano Pizza, a sollicité la commune pour installer son camion-pizza tous les jeudis soir de 18h à 21h30 sur la place devant la mairie.

Il est proposé d'autoriser cette occupation temporaire du domaine public et d'autoriser le maire à signer la convention afférente.

14 voix pour

10. Motion de soutien à la proposition de loi visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des enfants et des femmes

Chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes.

La petite Lyhanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles.

Cette situation doit s'arrêter. Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes
- l'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance
- la création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles
- le renforcement de la formation obligatoire des professionnels
- le renforcement de la lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles.

Cette loi intégrale, voulue par plus de 150 associations, doit être discutée au plus vite au Parlement. Les membres du Conseil municipal de Montcel demandent l'ouverture au plus vite d'un débat parlementaire sur la loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

14 voix pour

11. Questions diverses

- Le nouveau broyeur acheté chez Audebert a été récupéré ce jour et va permettre de faciliter l'entretien des espaces verts et assimilés de la commune.
- Les travaux de réfection de la rue du Champ Rougier ont été réalisés fin juillet par l'entreprise ADN à qui il reste à faire le dérasement curage d'un fossé.
- L'installation de nouveaux points d'apports volontaires de verre va être sollicitée auprès du SBA, il est demandé un point à Lavaure (place de Lavaure, à proximité de l'abri-bus) et un au Pont (au carrefour du chemin de Larouay et du chemin de la Ganne).
- Il sera demandé à la communauté de communes d'installer provisoirement son radar pédagogique au bourg.
- Lors du tour de table, les conseillers font un compte-rendu des dernières réunions auxquelles ils ont assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire donne la parole au public puis lève la séance à 22h38.